

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS524

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----  
**ARTICLE 37**

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et selon les modalités ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel